

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
35-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDE76

Sur proposition du Bureau

Afin de renforcer la dynamique liée à la Transition Energétique dans les territoires et réussir pleinement sa transformation de syndicat d'électrification à syndicat d'énergie, lors de la Commission Consultative Paritaire de l'énergie du 15 décembre 2022, le SDE76 a proposé aux EPCI la mise en place d'une feuille de route de coopération EPCI/SDE76 sur 6 ans.

Elle a été réalisée tout au long de l'année 2022, en concertation avec l'ensemble des EPCI situés sur son territoire et des partenaires institutionnels.

Afin de renforcer l'accélération de la transition énergétique sur le territoire de la CCPC et de favoriser les synergies entre collectivités, il est proposé une convention biennale de partenariat entre la Communauté de communes et le SDE76, pour définir les modalités de partenariat.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 54 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'autoriser le Président à signer avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime la convention de partenariat biennale 2024-2025 dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie pour un coût annuel de 9 144 €.
- De dire que la dépense sera inscrite au BP 2024.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
36-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillipe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFQUIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'YERVILLE DES FACTURES ENERGIE DE LA NOURSERIE POUR 2023

Vu la délibération n° D2023/75 de la commune d'Yerville sollicitant le remboursement des factures d'électricité de La Nourserie ;

Considérant que le point de livraison de La Nourserie, sise 2 place Bernard Alexandre à Yerville, n'a pas été supprimé lors du transfert de compétence de la commune à la Communauté de Communes, et que par conséquent il a été intégré au groupement d'achat d'énergie de la Collectivité ;

Considérant que cette situation sera régularisée au 1er janvier 2024 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De rembourser à la commune de Yerville les factures d'électricité de La Nourserie pour l'année 2023.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
37-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose au Conseil que des travaux d'investissement pour la randonnée pédestre ont été réalisés en régie et que les factures d'acquisition du mobilier de signalétique ont été payées en fonctionnement. Les travaux étant terminés, les mandats suivants doivent être intégrés en investissement au compte 2158-040.

Il convient d'effectuer les virements des crédits ci-après :

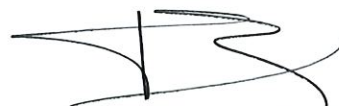
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D 040	2158	Operations d'ordre entre sections	+ 10 096 €
D 21	215731	Matériel roulant	- 10 096 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus.

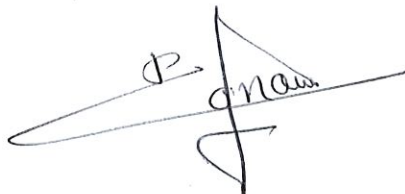
A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
38-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillipe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSE DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BP 2023

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est précisé que les crédits correspondants, sont inscrits aux budgets lors de son adoption ».

Cet article permet donc à la Communauté de Communes, sur autorisation du Conseil Communautaire, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de travaux en cours en attendant le

vote des budgets primitifs 2024.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les dépenses d'investissement des budgets primitifs 2023,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Budget principal Budget

Chapitre	Montant BP 2023 en €	Autorisation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	76 391,00	19 097,75
204 - Subventions d'équipement	262 000,00	65 500,00
21 - Immobilisations corporelles	939 228,52	234 807,13
23 - Immobilisations en cours	1 065 236,00	266 309,00
Total	2 342 855,52	585 713,88

Budget annexe Développement Economique

Chapitre	Montant BP 2023 en €	Autorisation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00	10 000,00
204 - Subventions d'équipement	5 000,00	1250,00
21 - Immobilisations corporelles	90 200,00	22 550,00
23 - Immobilisations en cours	263 633,00	65 908,25
Total	398 833,00	99 708,25

Budget annexe Bosc Mauger

Chapitre	Montant BP 2023 en €	Autorisation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	130 707,00	32 676,75
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total	130 707,00	32 676,75

Budget Hôtel d'Entreprises n° 2

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 076-200069847-20231214-DELIB_38_2023-DE

Chapitre	Montant BP 2023	
	en €	2024
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	89 166,54	22 291,64
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total	89 166,54	22 291,64

Budget annexe Bois Saint-Jacques :

Chapitre	Montant BP 2023	
	en €	Autorisation 2024
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
39-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Vu la loi ELAN portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018 créant l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans le programme Petites Villes de demain depuis le 16 juillet 2021, date de signature de la convention d'adhésion ;

Considérant l'approbation du projet de territoire par le conseil communautaire le 29 juin 2023 ;

Considérant le projet de convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) joint à la présente délibération.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des intercommunalités et des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, respectueuse de l'environnement, où il fait bon vivre.

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des centralités et des communes environnantes en milieu rural.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

La convention d'adhésion « Petites Villes de demain » signée le 16 juillet 2021 évolue en une Convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui couvre les 40 communes du territoire. Elle permet sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

La convention d'ORT est signée pour une durée de 5 ans entre :

- L'Etat,
- Le département de la Seine-Maritime,
- La communauté de communes Plateau de Caux,
- Les communes de Doudeville et d'Yerville qui se sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain en tant que pôles structurants de la communauté de communes Plateau de Caux,
- Les communes d'Héricourt-en-Caux, de Saint-Laurent-en-Caux et de Motteville en tant que pôles secondaires du territoire.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Sur la base du projet de territoire, la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) traduit un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs du programme autour des orientations stratégiques suivantes :

- Orientation 1 : Améliorer l'offre d'habitat, de services et d'équipements,
- Orientation 2 : Conforter une économie diversifiée respectueuse des ressources locales,
- Orientation 3 : Diversifier les mobilités pour faciliter les déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire,
- Orientation 4 : Agir sur l'avenir du territoire en s'engageant dans les transitions écologiques et énergétiques.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet de convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention cadre d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) ainsi que d'éventuels avenants.

A Doudeville, le 14 décembre 2023

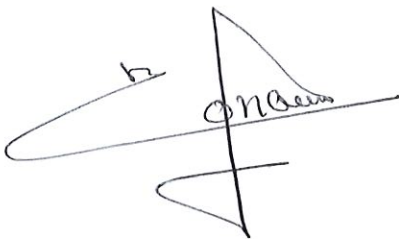
Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean-Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
40-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE CAUE76

La Communauté de Communes sollicite les compétences du CAUE76 pour un accompagnement dans les missions suivantes :

- Conseil aux particuliers dans le cadre de permanences mensuelles ;
- Assistance ADS dans le cadre de permanences mensuelles ;
- Conseil auprès de la Communauté de communes, de ses services et de ses communes membres.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer avec le CAUE de la Seine-Maritime les conventions triennales de partenariat et de financement 2024-2026 pour un coût annuel de 2 500 €
- De dire que la dépense sera inscrite au BP 2024.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
41-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoît CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 750 € à Mr Philippe DEFRESNE domicilié à Doudeville (commission du 30/01/2023) ;
- De 714,28 € à Mr Christian MENARD domicilié à Berville en Caux (commission du 02/03/2022) ;
- De 1 500 € à Mr Philippe CANU domicilié à Héricourt en Caux (commission du 15/06/2023) ;
- De 1 500 € à Mr Sébastien DIEULLE domicilié à Berville en Caux (commission du 01/06/2022).

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
42-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ESPACE NUMERIQUE MOBILE

Considérant la proposition de l'Espace Numérique Mobile d'assurer un atelier d'une demi-journée tous les quinze jours à France Services de Doudeville ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le partenariat avec l'Espace Numérique Mobile pour l'année 2024 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption, soit 3 000 €.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
 05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
 43-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre les collectivités et les CAF et qui vise à répondre aux besoins repérés et à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire à l'échelle de la Communauté de communes.

La première CTG a été signée avec la CAF pour la période 2019-2022.

Pour la période 2023 / 2027, les axes de la CTG seront approfondis :

Petite Enfance

- Pérenniser l'offre d'accueil collective existante
- Favoriser l'accessibilité des enfants en situation de handicap au sein des EAJE
- Soutenir le rôle des RPE en soutien à la profession des Assistants Maternels

Enfance/jeunesse

- Faciliter l'accès aux loisirs des enfants : favoriser la mobilité, l'accessibilité au sein des ALSH, l'accès aux sports et l'ouverture culturelle des enfants, en s'appuyant sur les équipements et évènements existants
- Etudier la structuration et le développement de projet pour l'enfance et la jeunesse

Parentalité

- Renforcer la transversalité dans une logique de coéducation et parcours éducatif
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents

Accompagnement des familles et Animation de la vie sociale

- Favoriser la participation et l'implication des familles en renforçant une dynamique d'animation de la vie sociale et familiale (projet collectif famille) sur le territoire en lien avec la référente famille

- Poursuivre le maillage partenarial entre les acteurs de l'accompagnement

Accès aux droits

- Soutenir l'accès aux droits via les Frances Service et l'accompagnement à l'inclusion numérique

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer avec la CAF de la Seine-Maritime l'avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale pour la période 2023 / 2027.

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
44-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CALINETTE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le règlement de fonctionnement, modifié une première fois le 8 décembre 2022 pour intégrer notamment les nouvelles dispositions du décret n°2021-1131 du 30 août, doit à nouveau être mise à jour ;

Le règlement de fonctionnement modifié de La Calinette est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement de fonctionnement modifié de La Calinette,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
45-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillippe LACAISSSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFOURIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA NOURSERIE

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le règlement de fonctionnement, modifié une première fois le 8 décembre 2022 pour intégrer notamment les nouvelles dispositions du décret n°2021-1131 du 30 août, doit à nouveau être mise à jour ;

Le règlement de fonctionnement modifié de La Nourserie est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

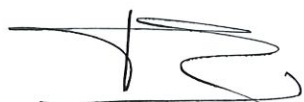
- D'approuver le règlement de fonctionnement modifié de La Nourserie,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Le secrétaire de séance

12
Ona


Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
46-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillipe LACAISSÉ - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CALINETTE

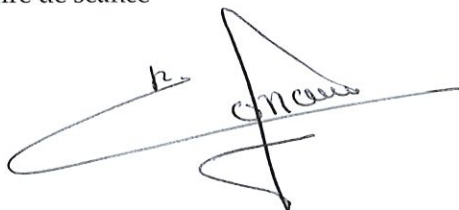
Le projet d'établissement modifié de La Calinette est annexé à la présente délibération. Il comporte les éléments suivants :

- La description de l'établissement ;
- Le projet d'accueil (jours et heures d'ouverture, capacité et rythme d'accueil, critères d'inscription et d'admission, organisation de la structure et compétences professionnelles...) ;
- Le projet éducatif et pédagogique (enjeux, déroulement de la journée...) ;
- Le projet social (indicateurs, statistiques territoriales...) ;
- Le projet développement durable (entretien, qualité de l'air...).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'établissement modifié de La Calinette,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean Nicolas ROUSSEAU



BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
47-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Phillipe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MODIFICATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA NOURSERIE

Le projet d'établissement modifié de La Nourserie est annexé à la présente délibération. Il comporte les éléments suivants :

- La description de l'établissement ;
- Le projet d'accueil (jours et heures d'ouverture, capacité et rythme d'accueil, critères d'inscription et d'admission, organisation de la structure et compétences professionnelles...);
- Le projet éducatif et pédagogique (enjeux, déroulement de la journée...);
- Le projet social (indicateurs, statistiques territoriales...);
- Le projet développement durable (entretien, qualité de l'air...).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'établissement modifié de La Nourserie,
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette délibération.

Le secrétaire de séance

A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Jean-Nicolas ROUSSEAU

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	49	49+6

Date de convocation
05 Décembre 2023

Date d'affichage

Numéro de Délibération
48-2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Motteville, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Philippe COTE - Xavier VANDENBULCKE - Josiane CERVEAU - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Philippe LACAISSE - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Claude BOUTEILLER - Clotilde COLLEY - Ludovic CHAPELLE - Alain PETIT - Francisca POUYER - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Luc LEFRANCOIS - Marie-Cécile MASURE - Pascal CORDIER - Eric HALBOURG - Yves PETIT - Jacques LEMERCIER - Yves TOSTAIN - Gérard TIERCELIN - Benoit CAUFORNIER - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Jean-Pierre CHAUVET - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ - Jackie MARCATTE.

Excusés : Sylvie FICET (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Pascal LOSSON) - Michel FILLOCQUE (Pouvoir à Ludovic CHAPELLE) - Martial CRESPEAU (Pouvoir à Emmanuel CAUCHY) - Olivier RICOEUR (Pouvoir à Rémy BONAMY).

Absents : Dany BIARD.

M. Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT DE REDEVANCE SPRECIALE POUR 2024

Vu la délibération n° 063-2020 du 13 octobre 2020 d'harmonisation de la TEOM sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 056-2021 du 5 octobre 2021 instaurant la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à la gestion des déchets indiquant que « Tout producteur ou détenteur de déchets à l'obligation de les éliminer dans des conditions conformes à la législation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-13 à L2224-17 et L2333-76 à L2333-80), les collectivités n'ont aucune obligation concernant la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles. Cependant, si elles les collectent, les collectivités ont l'obligation d'instaurer le paiement de la redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers ;

Vu l'article 57 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 assouplissant l'obligation d'institution de la redevance spéciale ;

Dans le cadre du financement du service public d'élimination des déchets, la redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets, professionnels ou administrations, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères non toxiques ou dangereux.

Il est proposé la tarification de la redevance spéciale pour l'année 2024 comme suit :

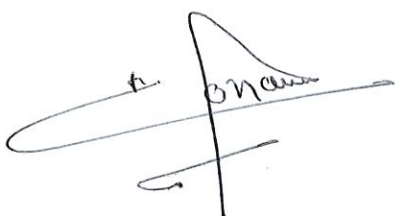
Désignation	
Communes	1,25 €/habitant (Population municipale INSEE en vigueur)
Véolia eau	11,7 tonnes x 347 €/T = 4 059.90 €
Collège Yerville	5 €/élève x 587 élèves = 2 935 €
Collège Doudeville	5 €/élève x 373 élèves = 1 865 €
Prestia Galvacaux	900 €
Centrale enrobée Flamanville	200 €
Centrale béton Yerville	200 €
Gendarmerie YERVILLE	200 €
Gendarmerie DOUDEVILLE	200 €
Gendarmerie HERICOURT EN CAUX	200 €

Les tarifs de la redevance spéciale seront actualisés chaque année, avant le 31 décembre, pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs de la redevance spéciale comme indiqué dans le tableau ci-dessus pour l'année 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le secrétaire de séance



A Doudeville, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Jean Nicolas ROUSSEAU